

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 05 décembre 2012

Ordre du jour

Approbation procès-verbal séance du 07/11/2012
Gestion du personnel : conventions de mises à disposition
Tarifs redevance ordures ménagères 2013
Motion "internet"
Questions diverses

Le 5 décembre 2012 à 20h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de Meures, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : DORE Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, LE BAILLY Edith, MAIRE Véronique, MARTINOT Yolande, MOUSSUT Maryse, REY Emmanuelle, WY SOCKI Annie, MM : BLANCHOT Robert, CONTAL FABIEN, DAMPEYROUX Michel, DESPREZ Christian, GIRARDOT Daniel, HOEN Serge, JAUVAIN Stéphane, JOURDE Jean Marie, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, MICHEL Maurice, MONFILS Didier, NOIROT Luc, PASQUIER Jean-Michel, PAULIN Michel, RAGOT Jacques, ROY Jean-Yves, THIEBAUT Didier VOIRIN Patrice,

Suppléant : THIEBAUT Didier (de Mme HURNI Marie-Thérèse),

Absent : M. DEMERSON Pascal

Excusé(s) : Mme HURNI Marie-Thérèse, PERRIN Ghislaine, MM : COURAGEOT Michel, DESNOUVEAUX Robert, KIHM Jean-Paul, VALLOT Gilbert,

Informations diverses :

Monsieur Maillot informe les membres de l'assemblée que M. Lecomte du cabinet MATUTINA devait intervenir avec M. Aubry de la DDT, au sujet de l'étude sur la Zone de Développement Eolien actuellement en cours. Cependant, compte-tenu des conditions météorologiques, le Président informe que M. Lecomte ne pourra pas être présent à la séance. Il est décidé à l'unanimité de reporter la présentation de l'étude en cours à une date ultérieure.

Le Président fait part d'un courrier reçu de Monsieur le Maire de Briaucourt. Il indique que ce dernier ne souhaite pas être présent aux conseils communautaires, du fait de l'absence d'intervention du chantier d'insertion sur de menus travaux dans sa commune. Monsieur Maillot fait part de son regret quant à cette position et indique que le personnel du chantier d'insertion intervient dans les communes en fonction de ses disponibilités et des travaux en cours au château de Vignory. Il fait remarquer que d'autres Maires sont également en attente d'une intervention. Le Président contactera M. Vallot pour s'entretenir avec lui de ce sujet.

Monsieur Maillot présente M. Charles Gullaud, ingénieur territorial qui prendra ses fonctions début janvier. Il lui laisse le soin de se présenter et le remercie pour sa participation à l'assemblée.

▪ **Approbation du procès-verbal de la séance du 07/11/2012**

Aucune remarque n'étant apportée au procès-verbal de la séance du 07/11/2012, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mise à disposition de personnels :

Le Président présente les mises à disposition de personnels retenues par le Bureau. Il indique qu'un changement dans la quotité de mise à disposition de l'ingénieur territorial est intervenu depuis l'assemblée générale de Bologne. En effet, la commune de Froncles souhaite bénéficier d'une mise à disposition de M. Gullaud, à hauteur de 10%. M. Maillot fait part de sa satisfaction quant à cette décision. Il confirme qu'il y aura un lissage dans le temps afin que M. Gullaud puisse intervenir en totalité sur la communauté de communes.

Il rappelle les conditions d'embauche de M. Gullaud.

Poste d'ingénieur territorial :

Mutation de M. Charles Gullaud au 1^{er} janvier 2013.

Temps complet sur communauté de communes avec mise à disposition à hauteur de :

70 % sur la commune de Bologne

10 % sur la commune de Froncles

Soit 20 % restant sur la CDC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité cette mise à disposition et autorisent le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR pour la mise en place d'une ingénierie territoriale.

Poste DGS :

Le Président informe que le Bureau, délégué à ce sujet, a décidé d'augmenter le poste de Rédacteur Principal 1^{ère} Classe de Nadège Toutain à hauteur de 28/35^{ème} au lieu de 20/35^{ème}. Il informe que la commune de Bologne souhaite recourir à une mise à disposition de Mme Toutain, à hauteur de 8/35^{ème}.

M. Roy rappelle que la loi du 16/12/2010 prévoit la mise en place au niveau des intercommunalités et communes, une mutualisation progressive des services et moyens. Comme il n'est pas question pour l'instant de migrer les services techniques communaux vers l'intercommunalité, il n'est pas non plus question de migrer les secrétariats des mairies vers la communauté de communes. Il est toutefois nécessaire de réfléchir à une nouvelle organisation administrative permettant à terme, d'apporter le soutien d'ingénierie et juridique indispensable aux communes. Une anticipation de la communication à ce sujet sera nécessaire.

M. Maillot ajoute qu'une réorganisation des services de la communauté de communes va être effectuée afin de gagner en efficacité. Une double direction va être créée avec d'une part un pôle administratif et financier et d'autre part un pôle technique avec gestion des projets et marchés publics.

Poste animateur/trice Maison de Pays :

Le groupe de travail « Maison de Pays Relais Service Public » a validé la fiche de poste du futur agent d'accueil de la Maison de Pays dont le profil relève d'une licence pro en économie sociale et familiale. Le Bureau a validé la création d'un poste à temps complet avec proposition de mise à disposition de cet agent, à hauteur de 50% sur la commune de Bologne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité ces deux mises à disposition de personnels telles que présentées.

▪ **Achat eau commune de Soncourt sur Marne**

Le Président informe l'assemblée de la nécessité de signer une convention avec la commune de Soncourt sur Marne pour l'achat d'eau servant à alimenter la zone d'activité économique de Vraincourt. Une délibération de la commune propose une vente du m³ d'eau à 0.70 € H.T.

Monsieur Maillot confirme que ce tarif est raisonnable compte-tenu du volume acheté par la communauté de communes. Il rappelle qu'un tarif de vente d'eau peut être différent selon qu'il concerne un particulier ou une collectivité. Il conçoit également qu'un tarif différent soit proposé à une collectivité acheteuse d'un volume d'eau bien plus conséquent.

Le Président confirme que les membres du Bureau ont accepté cette proposition et la soumet au vote de l'assemblée. Il ajoute que la convention comprendra une modalité de révision du prix.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté autorise à l'unanimité le Président à signer une convention avec la commune de Soncourt sur Marne au sujet de l'achat d'eau aux conditions exposées précédemment.

▪ **Tarifs redevance ordures ménagères 2013**

Un bilan est présenté aux élus concernant la redevance des ordures ménagères pour l'année 2012. Il indique que suite à des vérifications par les communes et la communauté de communes, des habitations et professionnels supplémentaires ont été recensés. Il est constaté malgré tout une diminution de la population réelle par rapport aux chiffres des recensements de l'INSEE.

M. Maillot informe qu'une réunion sera organisée avec les secrétaires de mairie afin de convenir des modalités d'échanges des informations ainsi que d'une comparaison des fichiers.

Au sujet des tarifs fixés, M. Jacques Ragot intervient pour indiquer que le tarif fixé pour les professionnels n'est pas assez élevé. Il indique que celui-ci est inférieur au tarif pour une personne alors que certaines entreprises emploient plus d'une vingtaine de personnes et génèrent donc plus de déchets.

Le Président souligne qu'il s'agit bien d'une redevance pour les professionnels, concernant leurs déchets ménagers et assimilés. Il ne s'agit pas de leurs déchets professionnels. Il ajoute que les artisans sont facturés au titre de leur résidence principal et au titre de leur activité professionnelle même si celle-ci est située dans le même immeuble.

M. Maillot indique que le choix effectué par le conseil communautaire d'imposer une redevance aux professionnels et aux résidences vacantes ou secondaires, permet de diminuer une partie du coût sur les ménages.

Tout le monde convient que la pesée embarquée permettrait une redevance plus juste, cependant ce système relève de la compétence du SMICTOM.

M. Jauvain regrette que les efforts demandés aux personnes pour le tri des déchets ne se retrouvent pas dans une diminution du prix de la redevance.

M. Roy indique que la pesée embarquée ne diminuera pas forcément le montant de la redevance compte-tenu du coût supplémentaire pour la mise en place de ce système.

M. Girardot intervient pour indiquer un problème concernant la mise à jour des informations entre sa commune et la communauté de communes, notamment lors de maisons mises en succession.

Après en avoir délibéré, le Président soumet les tarifs de la redevance ordures ménagères 2013 (proposés à l'identique de 2012) au vote. Résultats : 1 abstention et 31 voix pour.

▪ **Motion internet**

Le Président remercie M. Poupon pour l'organisation d'une réunion du groupe de travail internet ainsi que le suivi de ce dossier. Il indique avoir soulevé, en séance au Conseil Général, le problème des collectivités dont la montée en débit ou le NRA-ZO soit refusé par Orange-Ft alors qu'un engagement a bien été pris dans ce sens. Le Président du Conseil Général a indiqué soutenir les réclamations des élus et demande une copie du courrier que la communauté de communes propose d'adresser à l'ARCEP. Après lecture de ce courrier, les élus acceptent à l'unanimité que celui-ci soit déposé en leur nom auprès de l'ARCET afin de rappeler à ORANGE-FT ses engagements.

▪ Informations diverses

Le Président fait part d'une nouvelle prouvant le sérieux du travail effectué par la communauté de communes et qui concerne un versement de 469 000 € de TVA. Il indique que cette somme correspond à la différence entre les travaux payés à un taux de TVA à 19.6%, alors que le PLS souscrit pour la MARPA, fait bénéficiaire d'un taux de TVA à 5.5%. Il précise que cette somme pourra servir, selon une étude prospective qui va être réalisée, à un remboursement anticipé d'un prêt. Elle permettra en tout état de cause, de pallier à des besoins en crédits budgétaires de la MARPA.

Inscriptions micro-crèche

M. Maillot donne le détail des inscriptions à ce jour, des enfants à la micro-crèche de Soncourt. Il indique qu'une visite sera organisée un samedi.

Délibération Andelot

Le Président informe avoir reçu une délibération de la commune d'Andelot au sujet de son souhait de se rattacher à une ZDE sur la communauté de communes.

Le Président informe l'assemblée qu'il sera momentanément indisponible suite à une opération chirurgicale. Il indique que les vice-présidents sont présents en cas de besoin.

▪ Questions diverses

M. Girardot demande où en est le schéma de coopération intercommunal. M. Maillot indique que la commission départementale de coopération intercommunale se réunira prochainement avec comme unique ordre du jour, l'intégration de la CDC de Doulevant à celle de Montier-En-Der ou celle de Poissons/Joinville.

En ce qui concerne les communes isolées, le Préfet valide le schéma et intègre les communes seules dans les intercommunalités. Pour le cas de Sexfontaines, un arrêté sera pris prochainement pour son intégration à notre CDC.

Pour les autres communes souhaitant changer d'intercommunalité, il est toujours possible de soumettre cette proposition au Préfet qui entérine en dernier lieu les changements.

Au niveau de la commune de Beurville, la CDCI a proposé au Préfet de l'intégrer à la CDC de son canton soit à la CDC de Doulevant. Cette proposition a été validée par le Préfet.

M. Maillot confirme que le Préfet ne laissera aucune commune isolée, ni de CDC de moins de 5000 h.

M. le Maire de Meures intervient au sujet du litige qui oppose la commune de Jonchery au SMICTOM Centre Haute-Marne.

Les questions diverses étant terminées, M. Maillot lève la séance en remerciant M. Blanchot pour son accueil.